

PROJET COLOS APPRENANTES AU SAUZE

FÉDÉRATION
BOUCHES-DU-RHÔNE

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire



Hiver 2020

SUITE À LA CRISE SANITAIRE QUI A TOUCHÉ LE PAYS DEPUIS LE MOIS DE MARS 2020, LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FAIL 13 S'INSCRIT DANS LE DISPOSITIF « VACANCES APPRENANTES » ET PROPOSE DES SÉJOURS ÉDUCATIFS ET COMPLÉMENTAIRES DE L'ÉCOLE AU SAUZE.



Bin BOINA, Directeur de structure



Nous nous attachons depuis de nombreuses années à faire vivre le droit aux vacances pour tous dans un esprit de laïcité et de citoyenneté, de respect d'autrui et de rejet de toute forme de ségrégation et de dogmatisme.

Les séjours que nous proposons sont aussi pour la jeunesse un moyen d'émancipation, de se connaître, de se confronter aux autres, de découvrir, de comprendre et accepter les différences.

Cette proposition est un moyen pour psychologiquement très difficile à vivre par toute la population et particulièrement sa jeunesse. Ce sera aussi l'occasion pour l'enfant de se situer dans un groupe, de tester, de se repérer et d'enrichir ses capacités relationnelles, ainsi que de recevoir les signes de reconnaissance et de valorisation dont il a besoin pour se construire, grandir et retrouver ce « lien social » mis à mal après une période de confinement prolongée.

Suite à une longue période au sein des domiciles, le lieu choisi pour le séjour permet d'exploiter un maximum l'extérieur, pour permettre aux enfants et aux jeunes de « prendre l'air ». Les activités privilégiées vont également dans ce sens et se déroulent prioritairement en pleine nature.

Conformément au cahier des charges « colos apprenantes », nos séjours prévoient des **activités de renforcement des apprentissages**, elles sont élaborées **en relation avec le socle commun de la culture, des compétences et des connaissances** de manière à permettre aux enfants et aux jeunes de réinvestir les apports de ces activités dans leurs apprentissages et réciproquement. Une attention particulière sera accordée à la sensibilisation à la citoyenneté et à la lutte contre les discriminations.

Pour ce faire, les équipes éducatives prendront appui sur les parcours pédagogiques de la Ligue de l'Enseignement ainsi que les ressources éducatives de la plateforme lumni.

Les activités proposées s'inscrivent dans les thématiques dominantes suivantes :

- le développement durable et la transition écologique
- les activités physiques et sportives de pleine nature
- la lecture et l'écriture

Les équipes pédagogiques sensibiliseront les enfants et jeunes aux notions de vie collective pour s'intégrer socialement et pour se sensibiliser à l'environnement. Notre association a toujours été persuadée que l'avenir de notre système social, éducatif et écologique passera par l'éducation des jeunes à travers les séjours éducatifs de vacances.

Notre méthode éducative est celle de l'éducation populaire ; à savoir favoriser une éducation à la citoyenneté par une démarche de construction active et collaborative.

La Ligue de l'Enseignement des Bouches-du-Rhône FAIL 13 met donc en place cette action dans un secteur proche de son public, à Marseille, mais significativement dépaysant et ressourçant.



Date de séjour	Du 19 au 23 décembre	Du 26 au 30 décembre
Durée	5 jours 4 nuits	
Âge	de 6 à 11 ans et de 12 à 17 ans	
Effectifs	10 jeunes par groupe	
Equipe d'animation pour deux groupes de 10	4 dont un directeur, un assistant sanitaire/référent Covid-19 et une équipe de 2 animateur.trice.s	

PRÉSENTATION DU CENTRE

Le chalet Sainte Victoire de la Ligue de l'enseignement - FAIL 13 est situé au Sauze, dans le département des Alpes de Haute Provence à 4km de Barcelonnette. Cet hébergement comporte une équipe permanente qui accueille des enfants et des jeunes en séjours vacances organisés.

Le calme et le dépaysement du chalet ainsi que l'environnement sont propices à de nombreuses activités en entente avec la nature.

Le centre dispose d'un agrément DDCE n°040730001 et Education Nationale

FONCTIONNEMENT DU CENTRE

Le centre s'appuie sur une équipe de gestion, de cuisine et d'entretien avec laquelle l'équipe d'animation travaillera en étroite collaboration pour le bien-être et l'intérêt des adolescents.

Offrir des conditions de sécurité optimales et un cadre de vie agréable est un devoir incontournable. Nous mettons tout en œuvre pour assurer la sécurité physique, morale et affective de l'enfant.

Des règles de vie claires, établies dès le premier jour, permettent aux jeunes de savoir ce qui est de l'ordre de l'autorisé, du négociable ou de l'interdit formel. Les participants sont répartis en groupes d'âge, et des espaces spécifiques leur sont attribués, selon le protocole sanitaire.



Hébergement	Restauration	Equipements
21 chambres de 2 à 6 lits superposés comprenant chacune des sanitaires complets (toilettes + douche + lavabo)	Pension complète <ul style="list-style-type: none"> • 1 grande salle de restauration • 1 grande terrasse plein sud • Repas conçus sur place • Menus étudiés sur un cycle d'une semaine et respectant la saisonnalité 	<ul style="list-style-type: none"> • 2 salles de classe • 1 salle d'activités • 1 infirmerie • 1 terrasse plein sud • équipements audiovisuel son et lumière • 1 bibliothèque • Matériel pédagogique

PRÉSENTATION DU SÉJOUR

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Partir en séjour est un moyen pour permettre aux enfants et adolescents de :

- **Acquérir plus d'autonomie** : apprendre à gérer la vie quotidienne, donner le goût et le sens des responsabilités, développer la curiosité et la créativité.
- **Mobiliser et solliciter les connaissances et les compétences** des enfants et des jeunes accueillis en colonie de vacances, par des activités variées à caractère ludique, culturel, sportif.
- **Savoir être et vivre ensemble** : accepter l'autre, construire une démarche citoyenne par la vie en collectivité.
- **Devenir acteur de son environnement et de son avenir** : découvrir et comprendre la diversité de son environnement et la structuration d'un milieu, y trouver sa place et son rôle.
- **Renforcer des compétences méthodologiques** : mettre en œuvre et s'approprier une démarche, traiter les informations, observer, chercher, comparer, émettre des hypothèses et vérifier.
- **S'approprier des techniques et maîtriser des outils** : pratiquer des activités sportives ou culturelles et utiliser des outils technologiques.



Objectifs pédagogiques	Moyens	Qui?	Quand?	Outils d'évaluation
Permettre à l'enfant de découvrir la biodiversité du «Parc National du Mercantour» de manière ludique grâce à des activités de pleine nature. Percevoir le milieu montagnard hivernal à travers des activités sportives et sensorielles	Randonnée en raquettes Animation nature Découverte de la faune et de la flore Descente en luge Snake Gliss (train-luge piloté par un guide spécialisé)	Équipe d'encadrement Animateurs BAFA Intervenant USEP 13 Moniteurs « Rando Passion » : Accompagnateurs en moyenne Montagne	Activité à la journée en roulement par groupe de 10	Participation active des enfants et des jeunes Bilan journalier entre l'équipe d'animation et les jeunes.
Découvrir et adopter une démarche scientifique en milieu naturel, recueillir et traiter l'information, chercher, observer, comparer, émettre des hypothèses, partager une analyse, participer à un objectif commun.	Atelier neige et avalanche Atelier recherche de DVA Atelier de fabrication de feu dans la neige Utilisation de DVA, pierre à feu, loupe à cristaux, longue vue, jumelle	Moniteurs « Rando Passion » : Accompagnateurs en moyenne Montagne	Activité en demi-journée en roulement par groupe de 10	
Approche écologique du milieu naturel et observation de l'impact de l'homme Sensibilisation à la biodiversité et à la fragilité du milieu montagnard Etudier la faune et de la flore	Construction d'igloo Observation d'animaux sauvages Recherche d'empreintes Observation de l'adaptation de la flore et des baies sauvages en hiver Identification et classification des espèces animales ou végétales observées sur place.	Équipe d'encadrement Animateurs BAFA Moniteurs « Rando Passion » Accompagnateurs en moyenne Montagne	Activité en demi-journée en roulement par groupe de 10	Bilan de fin de séjour Bon fonctionnement de la structure et des activités
Comprendre les problématiques liées à notre mode de consommation et l'objectif du recyclage	Jeux ludiques sur les notions de l'éco-citoyenneté, du recyclage et de la gestion des déchets	Animateurs BAFA	En veillée 1h30	Respect des règles de vie
Développer la socialisation, la responsabilité, l'autonomie Et favoriser le « Vivre ensemble » et vivre autrement	Au travers de l'ensemble des projets proposés et de la vie en collectivité Adaptation à la vie en collectivité, communication interne. Elaboration collective des règles de vie	Toute l'équipe encadrante et intervenante	Tout au long du séjour	
Développer de façon ludique et originale le goût de la lecture et de l'écriture	Ateliers de lecture et d'écriture grâce au Distributeur d'Histoires courtes*	Référent éducation accompagnateur à la scolarité	En après-midi 1h	
Interroger et conduire les enfants et les jeunes à réfléchir collectivement sur les différentes formes de discrimination	Ateliers/veillées débats autour de la sensibilisation à la lutte contre les discriminations	Animateurs BAFA spécialisés sur le thème de la citoyenneté	En veillée 1h30	

Le distributeur d'histoires courtes *

Pas d'écran, trois boutons : le distributeur d'Histoires courtes offre, aléatoirement, sous forme de papyrus, des poèmes et des nouvelles - à lire d'un trait - en 1, 3 ou 5 minutes. Ces histoires courtes et ces poèmes sont écrits par des auteurs de la communauté de Short Édition ou par des enfants et des jeunes qui sont invités à imaginer leur histoire et à la retranscrire par écrit. Puis celle-ci est intégrée au distributeur d'Histoires courtes. Les enfants peuvent ensuite avoir accès à leurs œuvres et faire lire leur histoire à leurs camarades !



LES PUBLICS

- Jeunes scolarisés en école élémentaire et en collège (6 à 16 ans).

- Possibilité d'être identifiés par les collectivités territoriales

- En priorité **mais non exclusivement** :

- o Domicilié en QPV ou ZRE
- o ssus de familles isolées ou monoparentales
- o En situation socio-économique difficile
- o Enfants en situation de handicap
- o Enfants de personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire
- o Familles ne disposant pas de connexion internet

L'ACCUEIL DES ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP

Selon la nature du handicap, le nombre d'enfants à accueillir, le niveau d'autonomie et le temps d'accueil adapté à chacun, il sera établi en concertation avec tous les acteurs éducatifs (parents, collectivité, directeur ACM et éventuellement personnel médical) un projet d'accueil individualisé. L'enfant ou le jeune pourra participer à l'ensemble des activités dans la mesure de ses capacités et en tenant compte de son environnement. L'équipe d'animation devra transmettre au directeur les difficultés éventuelles rencontrées et bien sûr les satisfactions pour que ce dernier assure le lien avec la famille.

LIEN AVEC LES FAMILLES

Dans un premier temps, la mise en place d'un partenariat avec les familles sera établi afin de les sensibiliser à la démarche du dispositif de « vacances apprenantes ». De ce fait, une information détaillée du projet, des objectifs et des programmes d'activités leur sera communiquée dès le premier contact.

Les liens avec la famille sont préservés à travers une permanence téléphonique.



Journée type (horaires variables en fonction de l'âge et des besoins physiologiques des jeunes)

7h00 à 9h00	Lever individualisé et petit déjeuner échelonné
9h00 à 9h30	Petite toilette et rangement
9h30 à 11h45	Renforcement des apprentissages
11h45 à 12h00	Préparation au repas
12h00 à 13h00	Repas
13h00 à 14h/14H30	Temps calme
14h/14H30 à 17h00	Activités
17h à 17h30	Goûter
17h30 à 18h45	Activités « libres » + Rangement + douches
18h45 à 19h00	Temps de l'avant repas, bilan journalier par groupe
19h00 à 20h00	Repas
20h00 à 22h00/22h30	Temps de l'après repas + veillée
22h30	Coucher

PLANNINGS TYPES

Planning séjour ado 12/17 ans

Point de rendez-vous départ et retour : Conseil Départemental (St Just)

	SAMEDI	DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI
MATIN	Voyage Aller Accueil sur la structure Présentation de l'équipe et des participants Présentation du séjour, des règles sanitaires et des règles de vie Installation	Randonnée en raquette « Les mystères de l'hiver » Le cycle de l'eau	Atelier numérique : choix et repérage du parcours de randonnée (jour 4)	Randonnée journée en raquette à neige « Neige et sécurité »	Ateliers sportifs Jeux d'énigmes et de logique
	Déjeuner				
APRÈS-MIDI	Découverte du centre et des environs Présentation du programme de la semaine par Rando Passion Snake Gliss	Recherche de traces d'animaux Analyse de l'adaptation de la faune et flore	Descente en luge et construction d'igloo	Atelier neige et avalanches Atelier de recherche de DVA Atelier de fabrication de feu dans la neige à midi Observation de la faune	Bilan du séjour Voyage retour
	Goûter / détente				
	Atelier lecture-écriture				
	Douches				
Diner					
SOIRÉE	Veillée «brise-glace» et jeux collaboratifs	Jeux de société coopératifs	Escape Game « Les valeurs de la République »	Soirée festive	

Planning séjour enfant

Point de rendez-vous départ et retour : Conseil Départemental (St Just)

	SAMEDI	DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI
MATIN	Voyage Aller Accueil sur la structure Présentation de l'équipe et des participants Présentation du séjour, des règles sanitaires et des règles de vie Installation	Randonnée journée en raquette à neige « Neige et sécurité »	Descente en luge et construction d'igloo	Rando journée en raquette à neige « Sur les traces du Loup »	Ateliers sportifs Jeux d'énigmes et de logique
	Déjeuner				
APRÈS-MIDI	Découverte du centre et des environs Présentation du programme de la semaine par Rando Passion Snake Gliss	Atelier neige et avalanches Atelier de recherche de DVA Atelier de fabrication de feu dans la neige à midi Observation de la faune	Qu'est-ce qui pollue nos montagnes ? Enquête sur le terrain Grand jeu gestion des déchets	Atelier d'activité Manuelle Land Art d'hiver	Bilan du séjour Voyage retour
	Goûter / détente				
	Atelier lecture-écriture				
	Douches				
Diner					
SOIRÉE	Veillée «brise-glace» et jeux collaboratifs	Jeux de société coopératifs	Grand jeu de plateau «Mon île» sensibilisation à la fragilité de la biodiversité	Soirée festive	

L'ÉQUIPE D'ANIMATION

Chaque séjour proposé sera encadré par un Directeur, un assistant sanitaire/référent Covid-19 et une équipe de 2 animateur.trice.s dont 1 surveillant de baignade pour mettre en place le projet éducatif et le programme d'activités en respectant les contraintes sanitaires.

De plus, Sous l'autorité du directeur du séjour, la personne chargée du suivi sanitaire est désignée référente covid-19. Elle formalise et est chargée de la diffusion des règles de prévention contre la transmission du virus respectant les recommandations du HCSP du 27 mai 2020 « relatif aux mesures barrières et de distanciation physique dans les lieux d'hébergement collectif en prévision de leur réouverture dans le contexte de la pandémie Covid-19 (hors restauration et équipements annexes) ». Ces règles prévoient la détection et la gestion de la survenue d'un cas suspecté ou avéré de la Covid-19.

L'assistant sanitaire est là également pour le suivi des traitements et les petits soins. Il ne peut en aucun cas se substituer au médecin, dont le cabinet est situé à proximité du centre. En cas de troubles de la santé, la famille devra fournir au directeur un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

Des intervenants thématiques qualifiés compléteront l'équipe d'animation.



Les animateurs (rôle et missions) :

- Adoptent et adhèrent au projet pédagogique et participent aux différentes réunions de préparation et d'évaluation
- Proposent des projets en lien avec les axes du projet vacances apprenantes
- Chaque animateur est référent d'un groupe
- Sont formés aux gestes barrières et au protocole sanitaire relatif à la reprise des accueils collectifs de mineurs avec hébergement
- Sont responsables des jeunes et ont une mission éducative en leur direction tout au long du séjour
- Assurent la sécurité physique, morale et affective des enfants et des jeunes
- Assurent le respect du protocole sanitaire et des gestes barrières par les enfants et les jeunes
- Favorisent l'expression des enfants et des jeunes
- Veillent à la bonne hygiène sanitaire et nutritionnelle des enfants et des jeunes.

Règles sanitaires strictes pour l'équipe

- L'hébergement des encadrants permettra les meilleures conditions de sécurité des mineurs et respecter les règles de distanciation physique.
- Le port du masque est obligatoire pour les encadrants et pour toute personne prenant part à l'accueil lorsque la distanciation physique n'est pas possible.
- Tout symptôme évocateur chez un encadrant ou une personne participant à l'accueil donnera lieu à l'isolement de cette personne et à un retour à son domicile.
- L'encadrant ne pourra pas occuper ses fonctions auprès des mineurs au sein de l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure de le faire.

TRANSPORT

Le voyage aller et retour s'effectuera en autocar grand tourisme au départ de Marseille uniquement devant le conseil Départemental des Bouches-du-Rhône à Saint Just.

Nos équipes d'animation assurent les convoyages pour tous les trajets avec un taux d'encadrement de 1 animateur pour 10 enfants.

Le port du masque sera obligatoire pour les plus de 10 ans.



RESTAURATION

Le repas est conçu comme un moment éducatif majeur et est un des axes du thème « citoyenneté ».

Les repas, confectionnés sur place par un cuisinier permanent, sont équilibrés et présentent une grande variété de goûts et d'aliments. La cuisine est familiale et locale.

Nous prenons en compte les régimes alimentaires dictés pour des raisons médicales et proposons des plats de substitution

Règles sanitaires strictes pour la restauration

- La restauration sera envisagée sous forme de panier ou de plateaux repas distribués aux mineurs au sein du centre. A défaut, l'organisation des temps et l'accès aux lieux de restauration seront conçus de manière à limiter au maximum les files d'attente. Les jeunes déjeuneront à distance d'un mètre au moins l'un de l'autre.
- L'organisation du temps de restauration permettra de limiter les éléments utilisés en commun pouvant faciliter les contacts et les attroupements.
- L'aménagement des tables sera prévu pour assurer les mêmes règles de distanciation physique que celles appliquées dans le protocole sanitaire de l'hôtellerie-restauration (respect d'une distance de 1 mètre linéaire entre 2 tables ou installation d'écrans entre tables lorsque cette distanciation n'est pas possible)
- La désinfection des tables et dossiers de chaise sera effectuée après chaque repas.
- Les règles d'hygiène et gestes barrières feront l'objet d'un affichage dans les salles de restauration.
- Le lavage des mains sera effectué avant et après le repas.



LES ACTIVITÉS

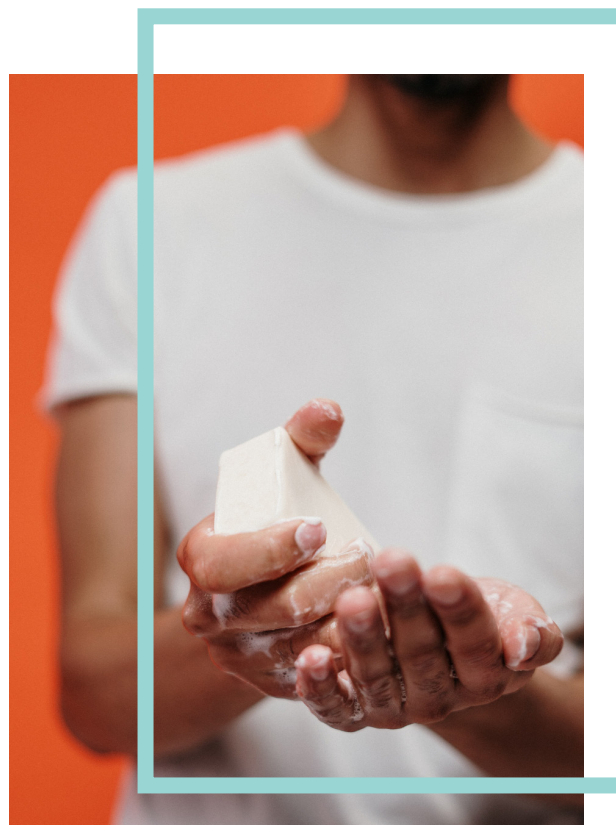
Les activités seront organisées par petits groupes, respectant les directives du protocole sanitaire relatif à la reprise des ACM avec hébergement.

- Les groupes sont constitués, dans la mesure du possible, pour toute la durée du séjour. Ils pourront être adaptés pour tenir compte notamment de la nature des activités menées.
 - Les possibilités d'interactions entre sous-groupes seront réduites, en organisant les activités et l'utilisation des lieux communs en fonction de ces sous-groupes.
 - Le programme d'activités proposé tiendra compte de la distanciation physique et des gestes barrières. Les activités permettront de respecter les règles précitées. Chaque activité proposée fait l'objet d'une évaluation préalable et d'une adaptation au regard de ces règles.
 - Lors d'échanges de livres, ballons, jouets, crayons etc. le lavage des mains des mineurs et la désinfection du matériel seront effectués avant et après l'activité de façon à limiter les risques de contamination.
 - Les activités organisées à l'extérieur de l'enceinte de l'accueil ne rassembleront plus de 15 jeunes (encadrants non-compris).
 - L'organisation d'activités en plein air sera conçue de façon à ce que le nombre de mineurs présents simultanément dans les espaces utilisés permette le respect de la distanciation nécessaire.
 - Les personnes intervenant ponctuellement au sein du centre, notamment pour la mise en place d'activités, seront admises au sein du séjour dans le respect des règles de distanciation sociale et des gestes barrières.
-

RÈGLES SANITAIRES STRICTES APPLIQUÉES DANS LE CENTRE ET PENDANT LE SÉJOUR

cf. Protocole relatif à la reprise des accueils collectifs de mineurs avec hébergement

- Le port du masque n'est pas requis pour les mineurs sauf lorsqu'ils présentent des symptômes d'infection à la covid-19 ; auquel cas, ils seront isolés, munis d'un masque adapté, dans l'attente d'une prise en charge médicale.
- Le port du masque est obligatoire pour les mineurs de plus de 11 ans lors d'activités dans lesquelles la distanciation physique n'est pas possible ;
- Les masques seront fournis pour l'ensemble des personnes présentes sur le lieu du séjour, les encadrants et les mineurs.
- Le nettoyage approfondi des locaux préalablement à l'ouverture des lieux d'accueil et d'hébergement. L'entretien des locaux est effectué en utilisant les procédures et produits habituels, avec des gants de ménage. Il sera cependant réalisé avec une plus grande fréquence (deux fois par jour).
- Les objets fréquemment touchés (poignées de portes, surfaces, sani-



taires, sols, le cas échéant objets à vocation ludique ou pédagogique ...) seront quotidiennement désinfectés avec un produit virucide (produits d'entretien virucide (norme NF EN 14476 ou eau de javel diluée à 0,5 % de chlore actif [1 litre de javel à 2,6 % dans 4 litres d'eau froide]).

- Des points d'eau en nombre suffisant pour permettre le lavage des mains seront prévus à proximité des lieux d'accueil et d'activités, à défaut, du gel hydroalcoolique sera mis à disposition.
- La présence de savon en quantité suffisante pour les enfants et de gel hydroalcoolique ou de savons pour les personnels. L'approvisionnement en équipements et produits nécessaires à l'hygiène est une priorité (savon liquide, essuie-mains à usage unique, poubelles à ouverture non manuelle).
- Les salles d'activités seront équipées en flacons ou distributeurs de solutions hydroalcooliques. Ces dernières seront utilisées par les mineurs sous le contrôle d'un encadrant.
- Le lavage à l'eau et au savon pendant 20 à 30 secondes, avec un séchage soigneux, de préférence avec une serviette en papier jetable, sera notamment réalisé après être allé aux toilettes, avant de manger et après s'être mouché, avoir toussé ou éternué. Il devra être aussi pratiqué lors de l'arrivée ou de la sortie de l'accueil, lors de chaque changement de lieu d'activité, après avoir manipulé des objets potentiellement partagés au moment des activités. En l'absence d'accès immédiat à un point d'eau et si les mains ne sont pas visiblement sales, l'utilisation d'une so-



lution hydroalcoolique (SHA), sous le contrôle d'un adulte pour les plus jeunes sera préconisée.

- Les espaces pour lesquels il existe peu de solutions pour diminuer la densité de population ou respecter la distance physique ne seront pas accessibles.
- Des règles spécifiques d'accès à l'accueil pour les responsables légaux et les enfants seront prévues afin de permettre de respecter les règles de distanciation physique, d'éviter les attroupements notamment au début et à la fin du séjour. Les horaires d'arrivée et de sortie pourront, par exemple, être échelonnés.
- Avant le départ, et en fonction du nombre de mineurs accueillis, un marquage au sol sera installé devant le lieu d'accueil de manière à inciter les responsables légaux et leurs enfants à respecter la distanciation d'un mètre minimum. Si la configuration des locaux et la sécurité le permettent, deux accès simultanés seront organisés.
- Les familles pourront conduire leur enfant directement sur le lieu de séjour. Dans ce cas, leur accueil permettra de respecter les règles de distanciation physique et les gestes barrières.
- Sauf exception, les responsables légaux ne seront pas admis sur les lieux d'accueil. En cas d'accès, ils devront être munis de masques.
- Les fenêtres des lieux d'accueil et d'hébergement seront ouvertes le plus fréquemment possible pour augmenter la circulation de l'air dans les salles d'activités et autres locaux occupés pendant la journée (ex. entre 10 et 15 min le matin avant l'arrivée des mineurs, entre chaque activité, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux).
- L'utilisation de ventilateur ou de brumisateurs collectifs (sauf dans des chambres individuelles), y compris dans des dortoirs, sera proscrite si le flux d'air est dirigé vers les personnes. L'utilisation de climatiseurs sera possible, en évitant de générer des flux d'air vers les personnes, sans recyclage de l'air, et en recherchant le filtre le plus performant sur le plan sanitaire.
- La participation des mineurs aux tâches de nettoyage sera limitée. Ces dernières seront prioritairement réservées à des interve-

nants adultes munis de protections individuelles.

SUSPICION OU CAS AVÉRÉ DE COVID-19

- Tout symptôme évocateur d'infection à la covid-19 chez un enfant, constaté par l'encadrement, conduira à son isolement dans un lieu adapté et au port d'un masque. En cas de doute sur les symptômes d'un enfant, une prise de température sera réalisée par la personne chargée du suivi sanitaire au sein de l'accueil.
- La prise en charge médicale du mineur sera organisée sans délais.
- En cas de symptômes, les parents de l'enfant seront avertis et devront venir le chercher. Son départ sera organisé de façon à éviter toute proximité avec les autres mineurs.
- Si les parents ne peuvent venir le chercher, le retour du mineur, sera assuré, en lien avec la famille, dans le respect des prescriptions des autorités de santé.
- L'enfant ne pourra alors pas être accepté de nouveau au sein de l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu dans un ACM.
- Tout symptôme évocateur chez un encadrant ou une personne participant à l'accueil donnera lieu à l'isolement de cette personne et à un retour à son domicile.
- L'encadrant ne pourra pas occuper ses fonctions auprès des mineurs au sein de l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure de le faire.
- Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires.
- La désinfection des salles et des matériels utilisés par le mineur ou l'encadrant seront effectués selon les prescriptions qui seront définies

PRÉVENTION DES CONDUITES ADDICTIVES ET DE LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT

Le tabac : le décret 2006 / 1386 du 15 novembre 2006 paru au JO 265 du 16 novembre 2006 stipule l'interdiction de fumer dans les lieux couverts et non couverts d'accueil de mineurs pendant les vacances et les loisirs, et l'interdiction d'aménager des emplacements mis à la disposition des fumeurs. En conséquence, aucune personne ne sera autorisée à fumer sur le centre de vacances à l'intérieur et à l'extérieur dans le cadre de l'enceinte.

L'alcool : Aucun mineur ne sera autorisé à acheter ou consommer de l'alcool.

Les drogues : Aucune consommation de drogue quel que soit son degré de nocivité ne sera tolérée sur le séjour. Tout contrevenant outre les risques qu'il prend à son propre niveau, faisant ainsi courir des risques à l'ensemble du groupe, se verra immédiatement et sans appel exclu du séjour et remis à sa famille.

La mixité : Conformément à la loi, la mixité sera interdite dans les lieux de sommeil et les douches.

La violence, l'intolérance et le harcèlement

: Le vivre ensemble repose sur le respect d'autrui et la nécessité d'accéder au dialogue en toute circonstance. Toute attitude violente ou intolérante se trouve donc exclue de la relation à l'autre. S'il est possible de comprendre et d'accepter une saute d'humeur, en revanche, il est impossible de tolérer un système de relation basé sur l'agression tant verbale que physique. Toute attitude de violence n'ayant pas trouvé de solution par le dialogue avec l'équipe débouchera sur une sanction pouvant conduire à un renvoi.

EVALUATION DU SÉJOUR

Tout au long du séjour, il est important de constater si les différents objectifs pédagogiques que l'équipe s'était fixée ont été atteints.

Pour cela, différents moyens seront mis en place :

- Point quotidien avec les enfants et les jeunes et évaluation de fin de séjour
- Un point d'équipe quotidien aura lieu en vue de faire un bilan de la journée, afin de mettre en évidence les points positifs et les éventuels dysfonctionnements. Cette réunion de régulation permettra de vérifier s'il n'est pas nécessaire de reprendre le projet d'activités, et si les objectifs pédagogiques choisis sont réellement accessibles.
- Bilan de fin de séjour

Éléments d'évaluation	Indicateur de qualité			
	--	-	+	++
En donnant un cadre de vie aux enfants et aux jeunes, permettant l'échange et la participation				
En responsabilisant enfants et jeunes				
En développant l'autonomie des enfants et des jeunes (choix des activités, mise à disposition du matériel...).				
En travaillant sur le rythme et besoins physiologiques des enfants.				
En travaillant sur l'éducation sanitaire				
En permettant aux enfants de construire leur personnalité dans un environnement stable et repéré, facilitant ainsi leurs sécurités affectives.				
En favorisant la découverte de l'environnement et la découverte culturelle au travers de d'activités d'expression et de sorties.				
En sensibilisant enfants et jeunes sur les questions de préservation de notre patrimoine écologique				
En favorisant la mise en place de projet d'actions citoyennes.				
En développant d'esprit d'initiative et de responsabilité.				
En faisant découvrir d'autres univers en dehors de leurs.				



COÛT DU SÉJOUR ET FINANCEMENT

Prix du séjour :

du lundi au vendredi, pension complète encadrement et activités prévues au programme

TCC par enfant de 6 à 11 ans : 500 euros

TCC par adolescent de 12 à 16 ans : 500 euros

Informations importantes financement

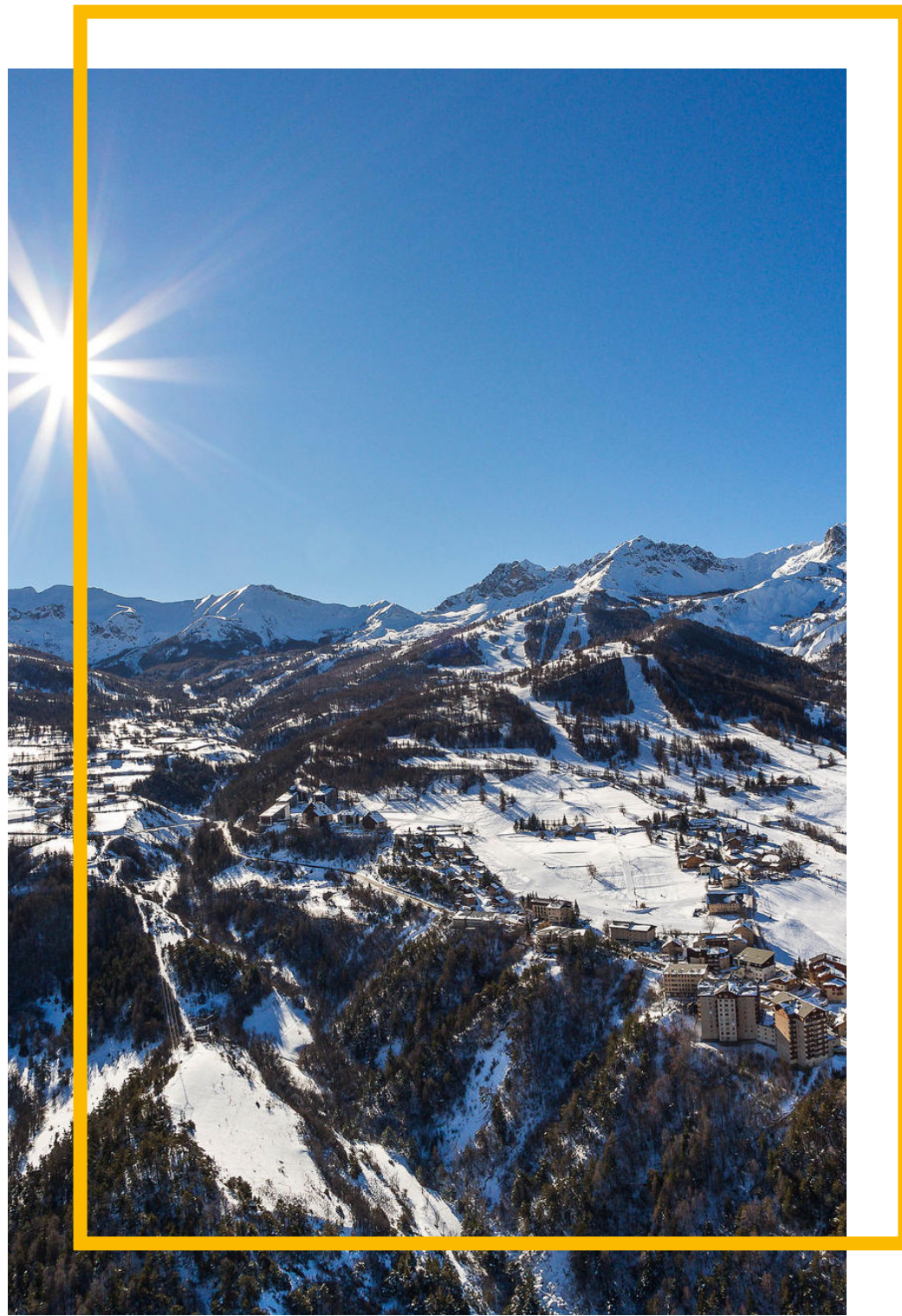
(cf : mesures gouvernementales, Plan Vacances apprenantes été 2020, Dispositifs colos apprenantes et aide exceptionnelle aux accueils de loisirs, courrier Référence : D20007311 du 8 juin 2020 aux préfets de département)

L'aide de l'Etat est exclusivement attribuée **aux collectivités ou à leurs organismes partenaires** qui auront répondu à l'appel à candidature (cf. 4). Le montant de cette aide peut atteindre 80 % du coût du séjour (plafonnée à 400 € par mineur et par semaine), la collectivité assurant la prise en charge de 20 % minimum (avec possibilité de prévoir une participation financière symbolique des familles).

Pour les associations en particulier de l'éducation populaire sélectionnées par les préfets et ayant conventionné dans le cadre de l'appel à candidature, l'aide de l'Etat pourra atteindre 100%.

Les collectivités procèdent à l'inscription et au versement de l'aide pour les enfants et les jeunes qu'elles auront identifiés en lien avec les IA-DASEN, les Préfets de département et lorsque les territoires sont concernés par le coordonnateur de la cité éducative et/ou du programme de réussite éducative et qu'elles souhaiteront inscrire en « Colos apprenantes ». Des crédits seront attribués sur présentation du bilan des inscriptions et des paiements effectifs sur les programmes 147 (politique de la ville) pour les mineurs issus des QPV et 163 (jeunesse et vie associative) pour les autres collectivités. S'agissant du P147, les crédits seront inscrits dans le prochain projet de loi de finances rectificative et les premières notifications par région seront effectuées par la DGCL rapidement.

Les « colos apprenantes » pourront, en outre, accueillir des mineurs inscrits directement par les familles ou des prescripteurs, mais qui ne bénéficieront pas du dispositif de prise en charge par l'Etat. Dans ces cas, les aides dites de droit commun (chèques vacances, aides locales, aides des CAF...) pourront être mobilisées. Un financement complémentaire sera apporté par un abondement du programme 304 pour des projets labellisés Colonies apprenantes ou séjours buissonniers ayant noué un partenariat avec les services de protection de l'enfance permettant l'accueil de mineurs protégés dans le respect de la mixité sociale.



RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATION :

Alice: conseillère classes/ vacances
classes.vacances@laligue13.fr
04.91.24.31.74.

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FÉDÉRATION DES BOUCHES-DU-RHÔNE

192 rue Horace Bertin 13005 MARSEILLE
04 91 24 31 61 / laligue13@laligue13.fr
www.laligue13.fr

     la Ligue 13

